Assemblée générale du 21 mars 2017

Résolutions

1ère résolution :
Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2016 est approuvé.

2e résolution :
L'assemblée générale approuve le rapport moral du président commentant les activités de l'année passée et celles en cours ou prévues.

3e résolution :
L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier du trésorier et le rapport de la commission spéciale de contrôle des comptes, approuve les comptes de l'exercice clos, le budget prévisionnel pour l'exercice 2017, l'affectation des excédents de gestion et donne quitus au Conseil pour sa gestion.

CAIA – Bâtiment 138
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 - 94114 ARCUEIL CEDEX
E-mail : contact@caia.net – Téléphone : 01 79 86 55 13